

Extrait du registre
des délibérations de la commune d'Herry
mai 2019

- ARRET DE PROJET PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. le Maire informe que la commune a reçu en date du 4 avril 2019, le projet de PLUI arrêté en conseil communautaire le 20 mars 2019. Ce dossier est constitué de l'ensemble des pièces et notamment son règlement graphique et écrit ainsi que du dossier d'Opération d'Aménagement Programmé (OAP). Il rappelle que ce dossier a déjà été présenté aux conseillers et qu'aucune modification n'a été apportée. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce projet.

- COMMUNAUTE DE COMMUNE - COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi "NOTRe" du 07 août 2015 attribue, à titre obligatoire, les compétences "Eau" et "Assainissement" aux CDC. Toutefois, la loi datant du 03 août 2018, relative à la mise en oeuvre du transfert de ces compétences, aménage certaines modalités notamment en ce qui concerne la date d'effet. M. le Maire propose de reporter cette date au 1er janvier 2026. Le Conseil Municipal est favorable.

- SIVOM LOIRE-CANAL - DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'APREMONT

M. le Maire présente la demande d'adhésion au SIVOM LOIRE-CANAL, de la commune d'Apremont-sur-Allier.

Vu l'avis favorable du SIVOM en date du 09 avril 2019, le Conseil Municipal décide d'accepter cette adhésion à compter du 1er janvier 2020.

- DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE SANCERGUES

M. le Maire fait part de la demande du collège de Sancergues sollicitant une aide pour financer un projet de déplacement sportif aux championnats de France STEP-UNSS à Deauville du 20 au 23 mai 2019. Le Conseil Municipal décide d'accorder une participation financière de 80 €.

- DEMANDE DE MADAME HOAREAU

Mme HOAREAU envisageant de vendre sa maison sise aux Soucis, demande le renouvellement de l'autorisation qui lui avait été donnée en juin 2003, d'occuper une bande de 5 mètres sur la parcelle communale AC 31, le long de sa propriété. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accéder à sa demande sous réserve de respecter les prescriptions ci-après :

- sans modification du sol,
- sans aménagement,
- sans clôture,
- sans maçonnerie ni construction.

- VESTIAIRES POMPIERS

M. le Maire fait part de sa rencontre avec le responsable départemental du SDIS chargé des bâtiments et le chef de corps d'Herry. Il ressort que les vestiaires actuels, au vu du nombre de pompiers, sont trop exigus. La solution serait d'empiéter sur une partie du garage

communal en modifiant des cloisons, ceci sous réserve d'une participation du SDIS pour l'achat des matériaux nécessaires à ces modifications qui seront effectuées en régie. Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- SOLIDARITE NOTRE DAME DE PARIS

M. le Maire fait part de la demande de l'association des maires de France qui a lancé un appel national aux dons afin d'apporter un soutien financier indispensable à la restauration de Notre Dame de Paris. Le Conseil Municipal décide de participer à hauteur de 100 €.

50 ANS DE L'USH FOOTBALL

M. BERNARD informe le Conseil que l'USH va fêter ses 50 ans le 15 juin 2019 et donne le détail de l'organisation de la journée. Le Conseil Municipal souhaitant s'associer à cette manifestation exceptionnelle, décide d'offrir le vin d'honneur aux participants et aux invités en fin d'après-midi.

BOUCHER-CHARCUTIER ITINERANT

M. le Maire fait part de la demande de Monsieur CALVI de La Charité-sur-Loire, qui souhaite apporter ses services à la population. Il informe qu'il l'a autorisé à stationner sur la place du 8 mai 1945 et 11 novembre 1918 (ou la place du Champ de Foire) le mardi de 15 à 17H.

ORGANISATION 14 JUILLET

M. le Maire indique qu'une réunion des associations aura lieu prochainement en vue de l'organisation des divertissements qui se dérouleront sur la place du Champ de Foire. Le Conseil Municipal offrira le pot républicain à la population à 19 H.

TRAVAUX SECRETARIAT

Mme MOULLEC indique que les travaux de réfection du secrétariat sont terminés et donne le détail du coût (11 816,28 € TTC pour la maçonnerie, 3 151,20 € TTC pour l'électricité). A ces sommes, il y a lieu d'ajouter le prix des matériaux utilisés pour la fabrication du mobilier (1 733,48 € TTC). M. le Maire informe que les meubles ont été réalisés bénévolement par M. Jean-Michel MOULLEC. M. le Maire remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ces travaux et tout particulièrement M. MOULLEC pour son investissement.

NUMEROTATION DES HAMEAUX

M. le Maire fait le point sur l'état d'avancement des dénominations de rues dans les hameaux. Des propositions ont été faites à La Poste qui doit les valider. A la suite de quoi ces propositions devront être enterrinées par le Conseil Municipal.